

Information en vue d'une consultation sur le « plan de mobilisation sur la gestion des offres d'emploi de plus de 30 jours »

La direction de Pôle emploi, toujours à la pointe de l'innovation nous présente son plan de mobilisation sur la gestion des offres d'emploi de plus de 30 jours.

L'objectif est d'agir de façon renforcée auprès des entreprises ayant des difficultés de recrutement, cela implique selon eux d'intervenir à différents moments du processus : Dès le recueil de l'offre, pour confronter le recruteur à la réalité du marché du travail, au cours du recrutement, en recherchant des candidats et en accompagnant les candidatures et après une certaine période de publication de l'offre (30 jours).

Il s'agit aussi d'anticiper les difficultés de recrutement dès que possible et de renforcer notre action par la systématisation de l'enquête OFER.

Bref, l'enjeu est d'agir de façon renforcée pour les entreprises dont le recrutement n'a pas abouti dans un délai de 30 jours.

Pour ce faire, la direction nous présente son projet et le renforcement des effectifs équipes entreprise par des agents en mission.

Sur l'ensemble du territoire 1000 ETPT (**cela ne vous rappelle rien ?**) 64 seront proposés en Hauts de France.

Pour ces 64 postes, des missions seront proposées à l'ensemble des agents. (Pour les collègues volontaires travaillant à 80, 90 et 100%). 75 appels à mission seront réalisés afin de garantir une mobilisation des 64 ETPT en année pleine.

Les appels à mission sont répartis sur les 69 agences avec la plus forte activité (répartition théorique à partir de 0.4 ETPT). Pour celles entre 0.1 et 0.3, l'activité sur les difficultés de traitement des offres à plus de 30 jours reste assurée par l'équipe entreprise.

Les agents volontaires seront ponctuellement remplacés par des CDD pendant cette mission de 3 ans maximum, le recrutement s'effectue au niveau de l'ELM.

Un dispositif de formation est prévu pour les CDD remplaçant les conseillers à dominante Entreprise ainsi que pour ceux remplaçant les conseillers à dominante « placement » pour février 2020 au plus près des recrutements.

AVIS DE LA CGT

Dans un premier temps nous rappelons que ce type de dispositif n'est pas nouveau, il existait déjà du temps de l'ANPE. La direction, comme souvent, réinvente l'eau chaude. De plus, nous devons aussi rappeler à leurs responsabilités les employeurs face à leurs difficultés de recrutements.

Nous regrettons que le CHSCT ne soit pas consulté sur ce sujet car cela va tout de même modifier l'organisation en agence.

Nous regrettons aussi un manque de transparence concernant le traitement des candidatures des volontaires qui ne seront pas visibles sur la BDE mais à la main de chaque ELD ce qui ne facilitera pas l'équité de traitement.

Enfin, la CGT n'est pas satisfaite de cette situation qui consiste à recruter des emplois précaires en CDD alors que le service public de l'emploi aurait besoin de renforts significatifs **EN CDI** pour effectuer ses missions dans de meilleures conditions.

Rappelons que les pressions sur les objectifs, les changements d'organisations et de feuilles de route, sont très fréquentes. Cela ne participe pas à une bonne qualité de vie au travail.

NOUS AVONS BESOIN DE RECRUTER DES CDI

Présentation du bilan comptable et de la certification des comptes 2018 du Comité d'Etablissement PEHDF, suivi de l'approbation des comptes annuels 2018, du rapport de gestion et d'activités du Comité d'Etablissement PEHDF

Après une présentation des experts comptables et commissaire aux comptes, le bilan et les rapports ont été mis à l'approbation des élus du CE.

Nous n'étions que 18 votants sur 21, la délégation FO par exemple n'avait qu'une voix (celle de la trésorière...). Sacré soutien de la délégation. !

La CGT a voté favorablement pour l'approbation de ces comptes dans la mesure où il n'y a rien à redire sur leur sérieux et leur intégrité. Ils sont certifiés par le commissaire aux comptes.

Par contre, la CGT a rappelé que si elle approuvait les comptes, elle continuait à être en total désaccord avec les orientations de redistribution des activités sociales et culturelles menées pendant cette mandature.

L'exercice 2018 des ASC se solde par un excédent de 709 249€, alors qu'il était de 54 198 € en 2017. Cet écart est essentiellement dû aux rabotages des prestations cadeaux Noël enfant et adultes en 2018.

Point Activité sociale et culturelle

Avant Noël c'est pas Noël et après Noël c'est plus Noël

Le bureau du CE nous propose une carte cadeau de 150 € dont le montant est financé par cet ... excédent. Carte cadeau qui arrive dans une période stratégique : avant les élections... Hasard ou préméditation ?

La CGT a sa petite idée : Voyons voir :

- Pas de carte Noël agent en 2018 = environ -100 Euros (80 en 2016, 160 en 2017 et 0 en 2018...)
- Pas de carte de rentrée scolaire en 2019 = environ -30 Euros
- Pas de carte Noël en 2019 du coup = environ -100 Euros
-

Total = -230 Euros Merci l'alliance

Donc avant de remercier le Père Noël pour la superbe carte llicado de 150 Euros, demandez-vous où est le Noël avant l'heure !!!

**Vous avez jusqu'au 28 septembre pour la commander.
Condition : Être présent entre le 2 et le 28 septembre (CDD, PEC et CDI)**

Vos élus et votre représentant au Comité d'établissement :

Véronique BLEUSE ; Nicolas DELACOURT ;
Brigitte LEFEBVRE ; Yann PIRIOU
Willy SPANHOVE
Pour nous contacter: cgt.ce-hdf@pole-emploi.fr
<http://cgt-pole-emploi-hauts-de-france.fr>

